



Pixels de suivi dans les emails, pourquoi je reçois tous ces messages ?

Sources : ChatGPT, CNIL – Dossier préparé par Alfred MUNSCH (Section Thionville)

En ce moment, vous êtes probablement étonnés de recevoir autant de messages qui vous informent ou vous invitent à donner votre consentement aux pixels de suivis.

C'est quoi, ce truc ?

Un **pixel de suivi** est une image invisible (1 × 1 pixel) ou un petit morceau de code qui permet à un site ou à un annonceur de recueillir des informations, par exemple :

- les pages que vous consultez ;
- le temps passé sur un site ;
- les liens sur lesquels vous cliquez ;
- parfois, de vous reconnaître lors de vos visites sur d'autres sites.

Pourquoi maintenant ?

Depuis le **14 juillet 2026**, la CNIL exige que les entreprises obtiennent **le consentement préalable** des destinataires pour l'utilisation de pixels à des fins marketing ou publicitaires. Ces règles existaient déjà, mais **les contrôles vont s'intensifier** et les amendes seront plus fréquentes.

Quand les accepter ?

Vous pouvez les accepter si vous souhaitez :

- bénéficier d'une publicité plus personnalisée ;
- aider un site gratuit à mesurer son audience et améliorer son contenu.

Quand les refuser ?

Il est préférable de les refuser si vous privilégiez la protection de votre vie privée.

Refuser les pixels de suivi :

- ne vous empêche généralement pas d'utiliser le site ;
- réduit le suivi de votre navigation sur Internet ;
- limite le profilage publicitaire.

On recommande

Pour la sécurité informatique et la protection de vos comptes, on conseille :

- d'accepter les cookies essentiels (indispensables au fonctionnement du site) ;
- de refuser les pixels de suivi, les cookies publicitaires et les cookies de mesure d'audience, sauf si vous avez une raison particulière de les autoriser.

C'est le choix qui offre le meilleur compromis entre confort d'utilisation et respect de la vie privée.

Bref, en règle générale, il n'est pas nécessaire d'accepter les pixels de suivi.